

18 MAI ET APRÈS, CORONAVIRUS, PRESSIONS HIÉRARCHIQUES : DES OUTILS POUR SE DÉFENDRE ET AGIR

EXIGEONS QUE LA HIÉRARCHIE PRENNE SES RESPONSABILITÉS !

Il est nécessaire, face aux pressions subies, de produire et de faire produire à nos chefs des écrits pour les mettre face à leurs responsabilités (ils ont une obligation de résultat en ce qui concerne notre santé au travail), et le cas échéant pour monter des dossiers d'accidents de service ou encore utiliser son droit de retrait (toujours nous contacter sur ce point car c'est un droit qui demande le respect de procédures précises).

AVANT LE 18 MAI

Voir [ici](#) un modèle de motion d'équipe.

SI VOUS ÊTES DANS L'ÉCOLE LE 18 MAI ET APRÈS

En cas de dysfonctionnement ou de danger constaté à l'école (moral ou physique), vous pouvez :



- **Remplir très rapidement une fiche RSST** (pas besoin de faire de la littérature) : voir le modèle [pré-rempli](#) (on peut barrer les lignes inutiles) à renvoyer par mail à votre IEN, à l'IA. Vous pouvez aussi prendre une photo au moment du constat et remplir la fiche ensuite. Si besoin, nous contacter pour mettre en place le registre.



- **Appeler votre IEN si quelque chose vous paraît inapplicable en doublant d'un mail dès que possible pour constituer une "preuve"** (vous avez par exemple plus d'élèves que la capacité d'accueil prévue dans le protocole). **Exigez une réponse écrite sur la marche à suivre avant d'accueillir les enfants.**



- **User du droit de retrait** : attention, c'est un droit utile mais à manier avec précaution, il vaut mieux nous contacter avant. Si vous avez des élèves en classe, vous devez vous assurer de ne plus les avoir en charge avant toute autre chose (les rendre aux parents dans le 1^{er} degré, chef d'établissement dans le second).

Dans tous les cas, prévenez-nous : [courriel](#)

et doublez tous vos courriers aux syndicats pour ne pas qu'ils "se perdent" !